



AVIS DE COURSE

DART 18

Championnat d'Europe et championnat de France

29 mai au 1^{er} Juin 2019

CAVALAIRE SUR MER

Le Yacht Club de Cavalaire organise du 29 mai au 1^{er} juin 2019 le championnat d'Europe et le championnat de France de DART 18.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. les règles de classe International DART Association.
- 1.5. En cas de conflit dans la traduction, le texte anglais prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

2.1. En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition, à laquelle le coureur participe et à l'utiliser sans compensation de son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux DART 18 en conformité avec les règles de classe. Les concurrents doivent être à jour de leur cotisation **Afidart**.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site du club <https://www.yacht-club-cavalaire.com/regates/> au plus tard le 15 mai 2019.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1.500.000 Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 180 € pour les doubles, 120 € pour les solos.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

28 mai de 17 à 19 h

29 mai de 9 à 11 h

5.2 Jauge et contrôles :

Les concurrents remplissent et signent, sous leur responsabilité, un document d'autocontrôle de leur DART (joint au présent avis de course) et le déposent lors de l'inscription. A l'issue des courses de chaque jour 10 numéros de voile des bateaux inscrits pourront être tirés au sort et les 3 premiers de chaque course courue. Ces bateaux pourront être contrôlés au regard du document d'autocontrôle signé. En cas de non-conformité une réclamation sera déposée au jury.

5.3 **Jours de course** (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
29/05	14h00
30/05	13h00
31/05	13h00
01/06	11h30

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14H00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 28 mai 2019,
- affichées selon la Prescription Fédérale,
- disponibles en version électronique à l'adresse suivante <https://www.yacht-club-cavalaire.com/regates/> à partir du 1^{er} avril 2019.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront du type construit avec **bouée** de dégagement au vent et porte sous le vent conformément aux règles de classe

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Quatre courses devront être validées pour valider la compétition.

- 9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le suivant : Système de Points à Minima de l'annexe A

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. **Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.**

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

11.1 Championnat d'Europe :

1 prix au 3 premiers, 1 prix au 1^{er} équipage féminin, 1 prix à la 1^{ère} barreuse féminine. Le YCC se réserve la possibilité d'attribuer un prix à un équipage indépendamment de sa place au classement.

Les trophées perpétuels continentaux seront remis aux cinq équipages les mieux classés dans les conditions prévues par l'IDA.

11.2 Championnat de France (ou **Coupe Nationale** selon le nombre de bateaux classés).

1 prix au 3 premiers, 1 prix au 1^{er} équipage féminin, 1 prix à la 1^{ère} barreuse féminine. Le YCC se réserve la possibilité d'attribuer un prix à un équipage indépendamment de sa place au classement.

Les trophées perpétuels nationaux seront remis aux équipages dans les conditions prévues par l'AFIDART.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Fonction	Nom	Téléphone	Mail
Organisateur	Jean-Pierre BLACHE	+33(0)612942172	jpbdart@gmail.com
YCC	Loïc FUZIER PERRIN	+33(0)494641658	Ycc83@orange.fr

14. PROGRAMME SOCIAL

DATE	INTITULE	LIEU	HEURE
29/05	Défilé des équipages	CENTRE VILLE	18H30
29/05	Soirée des nations et régions	Terrasse du YCC	20h00
30/05	Soirée libre (le YCC met à disposition frigo, tables et BBQ)	Terrasse du YCC	
31/05	Dîner des équipages	Salle des Fêtes	20H00
01/06	Remise des prix et pot de départ	Terrasse du YCC	Dès que possible (environ 16h00)
01/06	Soirée libre (le YCC met à disposition frigo, tables et BBQ)	Terrasse du YCC	

Des solutions d'hébergement sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

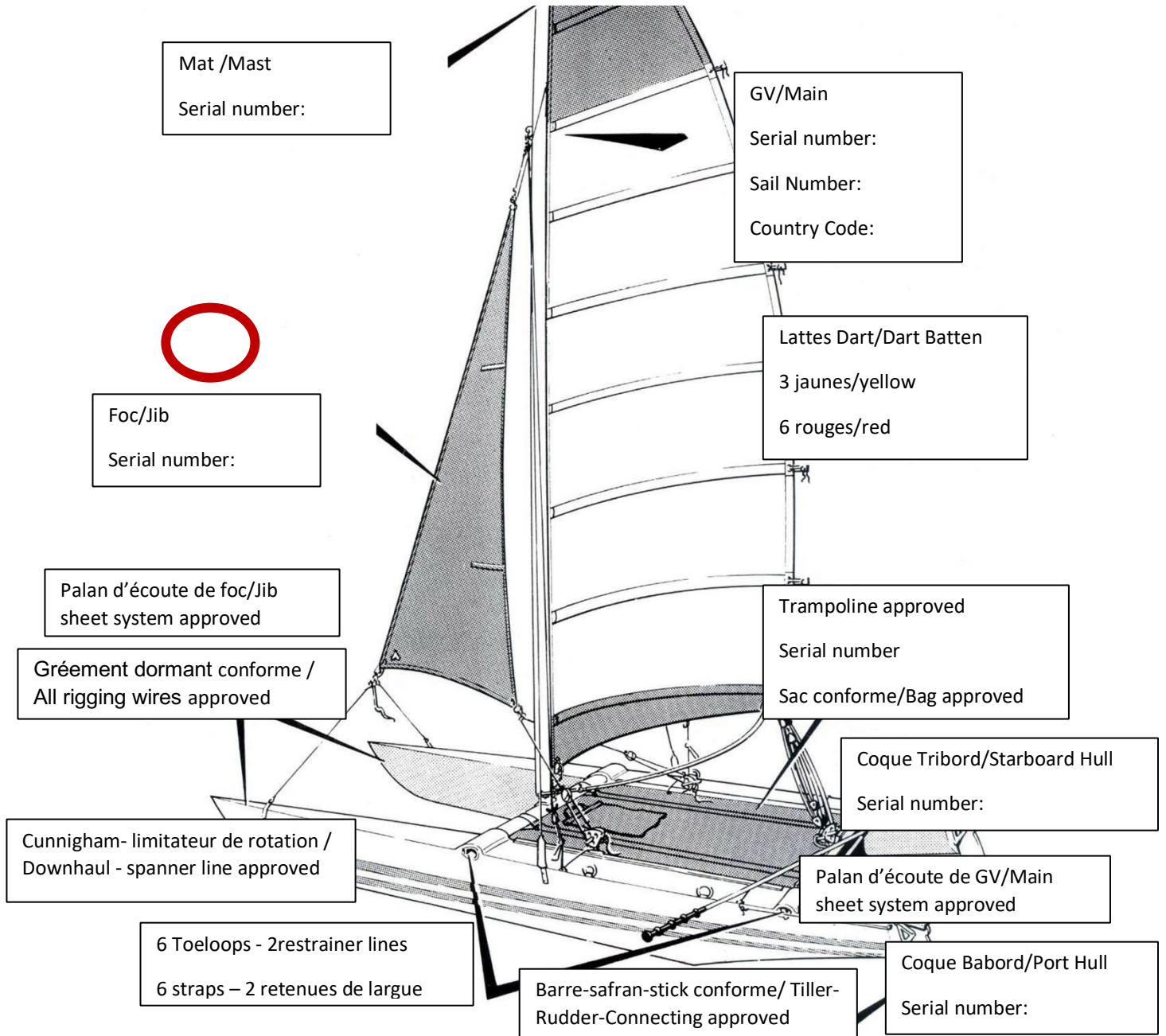
<https://www.cavalairesurmer.fr/sejourner/dormir.html>

Attention : Les réservations pour cette période de l'année se font très tôt aussi ne tardez pas.

Le site de la ville de Cavalaire : <http://www.cavalaire.fr/cms/10-92/cavalaire-sur-mer.dhtml>

DECLARATION DE CONFORMITE DE JAUGE / MEASUREMENT CONFORMITY

DART _____ (n° de voile/Sail number)- NOM : _____



Le coureur atteste de la conformité de son bateau aux règles de classe Dart. Il atteste avoir pris connaissance des modalités de contrôle dans l'avis de course. Si des éléments contrôlés s'avéraient non conformes, une réclamation au jury pourra être déposée.

The competitor certifies the compliance of his boat with the Dart class rules. He agrees with the measurement procedures as per the NOR. If non-compliances are found a protest may be logged at the jury.

J'atteste de la sincérité de mes déclarations / I attest to the sincerity of my statements

Le / / 2019. Signature: